

Note sur la possibilité de la modification des horaires d'ouverture des déchetteries du SICTOM SUD ALLIER

Note du 07.12.2020

- 1) **Au cours du Comité Technique du 18 novembre 2019 il avait été décidé les modalités suivantes :**

Modification des horaires d'ouverture des déchetteries

Afin d'organiser au mieux le travail des gardiens des déchetteries il est proposé de modifier les horaires d'ouverture et d'intégrer le temps de change et de vérification du site dans le temps de travail des agents.

Ainsi, l'ouverture des déchetteries s'effectuera 15 minutes plus tard et la fermeture 15 minutes plus tôt permettant ainsi aux gardiens d'assurer le rangement de la déchetterie le soir et la prise d'une douche et le matin la vérification et la mise en sécurité de la déchetterie.

Un affichage et une information dans la presse permettront d'avertir les usagers.

Avis favorable sur la nouvelle disposition applicable aux déchetteries mise en œuvre à compter des horaires d'été de 2020. Cet avis sera soumis au prochain bureau syndical.

Le bureau syndical du 18 novembre 2019 a émis un avis favorable seulement sur la fermeture anticipée des déchetteries. L'horaire d'ouverture restera inchangé.

A compter du 01 mars 2020 les horaires des déchetteries ont été modifiés comme suit ;
CF note de service

NOTE DE SERVICE N° 03/2020

HORAIRES DES DECHETTERIES

Par la présente note, je vous informe que les déchetteries fermeront désormais leurs portes au public tous les soirs ¼ heure plus tôt.

Cette disposition fait suite à une décision prise lors du Comité Technique du 18 novembre 2019, elle prend effet au 01 mars 2020 (Horaires d'été).

Vous voudrez bien prendre note que vos horaires de travail restent inchangés, cette nouvelle disposition vous permettra durant ce ¼ heure, de prendre votre douche, et ou de mettre la déchetterie en ordre et d'effectuer vos tâches administratives.

A noter également que l'horaire d'ouverture de la déchetterie de BAYET pour le lundi matin sera harmonisé avec les autres jours de la semaine.

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe les nouveaux horaires d'ouverture au public.

Pour information une communication par voie de presse et voie d'affichage sera effectuée auprès des usagers.

Comptant sur votre diligence pour l'application de cette nouvelle mesure.

Cordialement.

P.J : Nouveaux horaires des déchetteries

Le Président du SICTOM SUD ALLIER

Pierre COURTADON.

2) **Depuis cette date les services ont travaillé dans le cadre du document unique sur la rédaction d'un document à destination des agents et précisant les conditions d'exercice de leur mission en toute sécurité.**

Ce document dénommé Méthode de travail gardien de déchetterie dispose les éléments suivants :

A. Les consignes avant l'ouverture du site

Chaque jour, à l'ouverture de la déchetterie, l'agent se doit de respecter certaines formalités :

- ✓ Arriver sur le site en bonne forme physique afin de minimiser les risques d'accident ;
- ✓ S'équiper de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) afin de se prémunir des risques de :
 - Collision avec un véhicule (protection avec le baudrier ou les vêtements haute-visibilité),
 - Coupure, d'éraflure, d'écrasement par un objet lourd, d'entorse... (protection avec les gants et chaussures de sécurité réglementaires),
 - Projection de produits chimiques et poussières (protection avec les lunettes et le masque réglementaires),

Veiller à la propreté de ses vêtements de travail (en bon état, qu'ils soient à sa taille, pas de partie flottante).

- ✓ Prendre connaissance des transmissions et/ou consignes spécifiques du gardien précédent ;
- ✓ Ouvrir les bunkers sauf celui destiné aux DDS (accès interdit aux usagers) ;
- ✓ Ouvrir les bennes à couvercles hydrauliques et à capot (en cas de vent, bien penser à mettre la barre de sécurité).

B. Vérification de l'état de la déchetterie

La déchetterie est également un site privilégié des personnes à la recherche de ferrailles, batteries ou autres objets ayant une valeur pécuniaire. Ainsi, le gardien se doit de vérifier, **avant l'ouverture**, si la déchetterie a fait l'objet de dégradations.



- Le vandalisme fréquent dans les déchetteries peut être à l'origine de risques d'accident (glissades, coupures...);
- Les dégâts liés aux effractions, intrusions et incendies doivent être balisés et protégés afin de procéder à une enquête judiciaire : Ne rien toucher.
Si le site doit être immobilisé (horaires d'ouverture décalés en conséquence) pendant un long moment et s'il y a de gros dégâts dans tous les cas se conférer aux directives du responsable déchetterie ou de la direction en l'absence du responsable.
- Les déchets trouvés au sol lors de l'ouverture de la déchetterie et pouvant mettre en défaut la sécurité des usagers doivent être ramassés **après accord seulement** de votre responsable.

Consignes obligatoires

- Faire le tour de la clôture et des installations afin de repérer d'éventuelles anomalies ou détériorations et réparer les clôtures endommagées ;
- Veiller à garder l'accès libre aux quais de déchargement et modules de stockage (enlever les déchets devant...); l'accueil des déchets se fera en fonction de la capacité restante dans les bennes comme indiqué sur les panneaux à l'entrée de la déchetterie ;
- Vérifier la présence des équipements de sécurité (extincteurs...);

- Signaler tout acte de vandalisme par téléphone à votre supérieur hiérarchique et le notifier sur la fiche journalière ;
- Déneiger l'accès aux différents quais avant l'ouverture du portail même si les horaires d'accès sont de ce fait décalés ;
- Vérifier la présence et l'état des barrières de sécurité devant les bennes ;
- En dehors des horaires d'ouverture, les bunkers doivent être cadenassés même si le gardien est présent sur site pendant la coupure déjeuner. Les portails d'accès et de sortie devront également être systématiquement fermés à clé.
- Vérifier que les bennes soient bien verrouillées (portes arrières et pour les bennes carton et benne éco-mobilier, couvercle verrouillé).



Compte tenu de ces éléments il est impossible d'effectuer l'ensemble de ces tâches avec une prise de poste concomitante avec l'ouverture de la déchetterie.

Afin d'éviter la génération d'un complément d'heure 1/4 h par jour en conservant l'horaire actuel des déchetteries, il est proposé de décaler d'1/4 h l'ouverture des déchetteries et de revenir à la proposition initiale présentée en CT du 18 novembre 2019.

Le maintien des horaires actuels qui devrait être compensé par une modification de l'emploi du temps des agents aurait pour conséquence une augmentation minimum de la masse salariale de 15 286.05 euros (environ 845 h par an sur l'ensemble des déchetteries).

Une diminution des horaires n'aurait quant à elle pas d'impact financier. L'amplitude horaire moyenne d'ouverture des déchetteries passerait de 37 heures 45 à 36 heures 30 pour une déchetterie ouverte du mardi au samedi (en période d'été). Et de 33 h45 à 32h30 (période d'hiver).